07

Déclaration liminaire



des représentants des personnels du SNUipp-FSU au CDEN du 9 février 2017

Ce CDEN traite des conditions d'apprentissage qui seront faites aux élèves des écoles et des collèges pour la prochaine rentrée.

Pour le premier degré

Sur les rentrées 2008 à 2012, le département a perdu 11,5 postes avec une progression des effectifs de plus de 350 élèves. Sur les rentrées 2013 à 2017, notre département s'est vu attribuer 16 postes alors qu'on devrait compter 650 élèves de moins à la prochaine rentrée. Ces cinq dernières années ont-elles permis de conjurer la saignée de la législature précédente ? De toute évidence en partie oui, mais en partie seulement.

La refondation annoncée n'est que très partiellement au rendez-vous. Elle a commencé par cette réforme des rythmes mal ficelée. Elle a dégradé les conditions d'enseignement des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves, même un rapport interne des inspecteurs généraux l'admet. Avec cette réforme, l'enseignement privé a obtenu un avantage particulier. Elle a abouti à des transferts d'effectifs au profit du privé dans notre département, comme au plan national.

Certes il est à noter plusieurs avancées revendiquées depuis longtemps par le SNUipp-FSU : le plus de maître que de classes, l'amélioration des décharges de directions, du dispositif de remplacement ...

Dans d'autres domaines, la communication ministérielle a du mal à trouver une concrétisation départementale. La scolarisation des moins de deux ans en est sans doute l'exemple le plus emblématique : les objectifs nationaux ont conduit à réduire encore la scolarisation de ces élèves dans le département. La formation continue reste encore trop confidentielle, si nous notons une amélioration, l'écart entre les annonces et la réalité reste abyssal ! Les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté n'ont pas été confortés, nous y reviendrons dans une déclaration spécifique.

Et puis, ce qui est au cœur des préoccupations des collègues ce sont les effectifs dans les classes. A distance raisonnable de la réalité des classes on peut disserter sur l'inutilité de les réduire. En prise avec le réel, les praticiens savent combien le nombre d'élèves influe sur les pédagogies possibles et sur les possibilités d'organisation. C'est aussi une donnée essentielle sur les capacités d'intervention au plus près des difficultés rencontrées par tel ou tel élève. Dans notre département, on compte en moyenne 22,34 élèves par classe à la dernière rentrée. C'est une donnée globale qui décrit mal la réalité de notre département avec des écoles de petite taille, adaptées au territoire. Dans ce cadre les effets de seuil sont importants.

Si le projet de carte scolaire qui est étudié lors de ce CDEN présente des aspects intéressants : mise en place d'un dispositif innovant dans le secteur rural, attention particulière pour les territoires défavorisés socialement, même quand ils ont été exclus du classement REP, création de 3 postes de maître E et de trois classes Ulis, ajout d'un poste de remplaçant, le différentiel négatif de 10 classes, qui pourrait être réduit à 4 lors des prochaines étapes de la carte scolaire induit une nouvelle progression du taux d'encadrement moyen dans les classes. Par ailleurs, avec ce projet, on ne compte pas moins de 8 écoles de quatre classes qui sont touchés. C'est l'illustration de l'effet de seuil relaté précédemment. Avec des effectifs proches de 80 élèves sur l'école, on passe d'effectifs de 20 élèves par classe cette année, à 26 élèves par classe, voire plus, pour la rentrée prochaine. Qui pourra nier l'impact sur l'apprentissage des élèves d'une telle évolution? De même, toujours sur les bases de ce projet, 15 écoles annoncent pour la prochaine rentrée des effectifs de plus de 26 élèves par classes après fermeture ou sans qu'une ouverture ne soit proposée. Encore faut-il noter que des écoles font part d'évolutions des effectifs à la hausse par rapport aux prévisions du document que vous avez eu à disposition. Le SNUipp-FSU rappelle que l'incertitude sociale, la dégradation des conditions de vie et la déstabilisation de nombreuses familles attestés par de multiples études, ont des répercussions tangibles et bien réelles dans nos classes. Si cette réalité est plus marquée dans certains territoires, aucune école du département n'est épargnée.

De même, l'émergence de la loi de 2005 sur la scolarisation de tous les élèves, approuvée par le SNUipp-FSU, a des répercussions directes dans les classes qui ne sont pris suffisamment en compte. exemple, la pénurie dont souffre le département en matière de réponse au notification MDPH. Pour exemple aussi l'insuffisante formation et reconnaissance de la fonction d'AVS. C'est un vrai métier, qui mérite un statut et une rémunération digne.

Le ministère n'est jamais avare de comparaison souvent pour insinuer l'infériorité du système éducatif français par rapport à d'autres pays. Allons au bout des comparaisons, pour l'enseignement primaire et selon l'OCDE, la France compte 1 enseignant pour 19,4 élèves, Au Danemark c'est un enseignant pour 11,9 élèves et c'est 15,1 pour la moyenne des pays de l'OCDE, 14,7 pour les 11 pays comparables à la France (Japon, Pays Bas, Canada, Irlande, Australie, Allemagne, Suisse, Finlande, Autriche Danemark). On arrive au même constat pour le nombre d'élèves par classe.

Alors oui, si on constate une amélioration ces deux dernières années, elle n'est pas réalisée dans toutes les écoles publiques du département et les marges de progrès restent immenses. Parce que l'enjeu, ce n'est pas de faire réussir une partie des élèves, mais la totalité.

Pour le second degré

Dans le second degré, la rentrée 2017 sera globalement équivalente à la précédente en termes d'encadrement dans les établissements, l'augmentation des moyens compense celle des effectifs, mais pas plus. Si les efforts consentis par le présent gouvernement ont pu par endroit améliorer la situation, ils n'ont pas été à la hauteur nécessaire pour combler le déficit accumulé (+ 156 000 élèves - 20 000 postes au niveau national entre 2007 et 2017).

La crise du recrutement se poursuit, touchant cruellement certaines disciplines, au point que le rectorat se voit contraint de recruter de plus en plus de contractuels, plus ou moins préparés et formés, pour que tous les élèves aient un adulte devant eux en classe. Ce ne sont plus seulement des remplacements, dont ont sait à quel point ils sont inadaptés vu le délai de carence de trois semaines minimum appliqué, mais bien des cours à l'année qui sont désormais communément assurés dans ces conditions.

Un mot sur les lycées pour rappeler la légitime inquiétude des équipes face aux budgets amputés des subventions spécifiques "EPS" et une nette augmentation des effectifs dans les classes (au niveau national se sont maintenant 41% des classes qui comptent plus de 35 élèves, contre 25% en 2012), augmentation continue dans les classes cette année comme les années précédentes et comme ce qui est annoncé dans les Dotations Globales pour la rentrée 2017. L'application du décret de novembre 2014 sur le caractère exceptionnel du "maintien des élèves" dans le même niveau (bref, le redoublement) sans moyens pour pallier les difficultés de ceux qui n'ont pas acquis les connaissances voulues, fait, de plus, déjà sentir ses premiers effets.

La réforme du collège porte ses fruits: équipes déstabilisées, enseignants désorientés peinant à justifier ou même seulement à expliquer tous les bouleversements devant les élèves et les familles. Le nombre de demandes de temps partiels pour la rentrée prochaine explose dans certains établissements, cet effort financier considérable étant le seul moyen pour nos collègues de continuer à faire leur métier sans y laisser leur peau ou sans renoncer à faire un travail de qualité, qui soit, si ce n'est satisfaisant, au moins respectable à leurs yeux.

Les enseignants doivent répondre à de multiples injonctions, parmi lesquelles, mettre sur pieds des projets interdisciplinaires avec des collègues désignés, parfois en postes partagés, présents dans l'établissement pour un très petit nombre d'heures (dans certains établissements, c'est un tiers des enseignants qui court sans cesse d'un lieu à un autre).

Les élèves ont moins d'heures de cours dans la semaine mais très peu du "travail en petits groupes" annoncé avec force battage médiatique. L'aide personnalisée, mise en place le plus souvent avec autant de profs que de classes, permettrait au mieux de créer quelques groupes allégés, au prix de basculements d'élèves dans des groupes pléthoriques.

Pour la mise en place du nouveau brevet, même les chefs d'établissement avouent s'inquiéter du niveau d'impréparation des équipes enseignantes. Les enseignants sont encore une fois en première ligne: ils doivent pallier aux incohérences des changements de programmes en cours de formation pour les élèves qui vont être interrogés fin juin (certains thèmes l'an dernier au programme en troisième sont maintenant dans celui de quatrième mais sont nécessaires pour introduire ce qui a maintenant été intégré au programme de troisième, lui même déjà suffisant pour occuper toutes les heures de cours...). Ils n'ont encore aujourd'hui aucune grille d'évaluation des nouvelles épreuves.

Nous avons le souci de bien faire notre travail, de faire réussir tous nos élèves en leur apportant un enseignement de qualité. Cette qualité, composante obligatoire pour que notre activité soit satisfaisante à nos yeux de professionnels, est empêchée par la manière dont est mise en place la réforme, dans l'urgence et la précipitation, sans soutien efficace de la part des corps d'inspection, avec pour conséquence un amoncellement des difficultés pour les premiers concernés, ceux qui vivent la réalité du terrain, dans les classes: les enseignants et leurs élèves.

La problématique qui se dégage de cette analyse induit un questionnement sur la nature même du projet que la nation assigne à son école. Pour la FSU, aucun doute, il s'agit de former les citoyens, d'en faire des Hommes libres, émancipés, capables de comprendre et d'agir sur le monde. Ce projet induit d'assurer la réussite de tous, sans exception. L'école française, au sens large, reste sous-dotée, la nation ne met pas à sa disposition les moyens indispensables à ce projet. Et pourtant l'engagement des personnels est sans faille. Il est trop peu reconnu, trop souvent dénié. Les comparaisons internationales sont sans appel concernant le sous-investissement. Pour exemple, sur la base des données de l'OCDE, la dépense par élève dans le primaire en France est inférieure de 15% à la moyenne de pays de l'OCDE et de 30% à la moyenne des pays comparables.

Aux années noires des 80 000 suppressions de postes, l'opinion publique a porté la volonté d'un changement de cap qui a imposé la perspective de 60 000 créations de postes, la FSU y a fortement participé dans le cadre de ses responsabilités. Pour autant, la part de la richesse nationale affectée à la formation de la jeunesse de ce pays reste largement insuffisante. Notre pays en a les moyens, mais il faut pour cela réorienter l'argent public actuellement utiliser dans le cadre de politique visant à augmenter toujours et encore la rémunération du capital sans effet sur l'emploi, il faut aussi que l'Etat cesse de favoriser l'évasion fiscale. En effet, selon la cour des compte, annuellement, se sont de 60 à 80 milliards qui échappent au budget de l'Etat. De quoi enfin sortir de la sous dotation dont souffre l'éducation nationale : c'est une question de projet de société et d'exigence démocratique.

Interpellation du Préfet - RESF

Par ailleurs la FSU, en tant que membre fondateur du Réseau Education Sans Frontières, participe aux actions en faveur des familles sans papiers. Ces élèves sont présents dans nos classes parfois depuis plusieurs années, ils y sont bien intégrés, travaillent sans relâche pour rattraper le retard accumulé et progresser en français. Dans les écoles, les

collèges et les lycées, ils réussissent souvent brillamment et font preuve de beaucoup de courage, comme leurs parents l'ont fait en décidant de tout quitter pour se construire une vie meilleure. Ils subissent néanmoins une injustice inacceptable car ils sont maintenus dans la plus grande précarité: sans droit au travail, sans droit à un logement autonome, obligés de vivre de la charité que des citoyens solidaires veulent bien leur accorder.

Monsieur le Préfet, il est en votre pouvoir de donner à ces familles présentes sur le territoire depuis plus de cinq ans la possibilité de vivre dignement, de relever la tête, de ne plus vivre dans la peur et de s'intégrer légalement dans notre société. Elles ne demandent pas autre chose, aucun être humain n'est illégal, nous vous demandons d'agir en votre âme et conscience pour que les valeurs de fraternité et d'égalité ne restent pas que de vains mots au fronton de notre république.